

INTERVENTIONS GOUVERNEMENTALES EN FAVEUR DU FRANÇAIS AU QUÉBEC ET EN ONTARIO

Raymond Mougeon Département d'études françaises
Université York, North York {Ontario, Canada}

INTRODUCTION

Durant les vingt dernières années les francophones du Québec ont pris une série de mesures visant à mettre fin à la domination des Anglo-Québécois et de l'anglais sur leur communauté et leur langue¹. Bien que ces mesures aient été perçues; au sein de la minorité anglo-québécoise comme une remise en question de sa légitimité et une menace pour sa survie, il est clair qu'elles étaient en grande partie justifiées. Ainsi dans son rapport sur la situation du français au Québec (Gouvernement du Québec 1972), la Commission Gendron a mis au jour plusieurs faits qui étaient de mauvais augure pour la survie du français : i) la plupart des immigrants allophones (de langue autre que le français et l'anglais) inscrivaient leurs enfants dans les écoles de la communauté anglo-québécoise, ii) ils adoptaient plus souvent l'anglais que le français comme langue de communication au foyer, iii) dans la majorité des entreprises sous contrôle anglophone, les francophones devaient travailler en anglais ou ne pouvaient obtenir des services que dans cette langue et iv) une part non négligeable des secteurs industriels et

1. J'aimerais remercier Françoise Mougeon pour ses commentaires sur cet article.

38 RAYMOND MOUGEON

commerciaux étaient dominée par les anglophones et rares étaient les francophones qui y occupaient des postes de gestion. On comprend pourquoi, au début des années 70, plusieurs organisations politiques francophones nationalistes exigeaient, avec une vigueur certaine, que l'état québécois prenne les mesures nécessaires pour redresser la situation. Ces mesures furent prises par le gouvernement provincial durant la deuxième moitié des années 70. Deux d'entre elles en particulier étaient susceptibles d'avoir un impact majeur sur l'avenir du français au Québec. Il s'agit de l'obligation d'inscrire les enfants des immigrants allophones dans les écoles de langue française et de la mise en oeuvre d'une politique musclée d'aménagement linguistique visant à faire du français la langue de communication dans les entreprises installées au Québec. Ces deux mesures découlent de la promulgation en 1977 de la Charte de la langue française (appelée aussi Loi 101).

Durant les vingt-cinq dernières années, le gouvernement de l'Ontario est également intervenu en faveur du français. Tout comme au Québec, les mesures prises par le gouvernement ontarien ont entraîné des protestations au sein de la communauté anglophone et notamment parmi ses membres les plus conservateurs, dont plusieurs sont venus rejoindre les rangs de l'Association pour la préservation de l'anglais au Canada! Pourtant avant que les premières de ces mesures aient été prises à la fin des années 60, en Ontario, la communauté francophone était dans une situation encore plus alarmante qu'au Québec. Les Franco-Ontariens n'avaient pas le droit à l'éducation en français et ils ne pouvaient pas être servis en français dans la plupart des bureaux ou agences contrôlé par les gouvernements fédéral et provincial. Par ailleurs, ils montraient une nette tendance à s'assimiler à la majorité anglo-ontarienne. Parmi les mesures prises par le gouvernement ontarien, on se doit de mentionner ici la légalisation de l'éducation en français en 1968, et la mise en oeuvre en 1986 d'une loi votée par le parlement provincial visant à offrir des services en langue française dans le secteur public contrôlé par le gouvernement provincial (Gouvernement de l'Ontario 1986). Ces services vinrent s'ajouter à ceux déjà offerts par le gouvernement fédéral dans ses propres agences et ministères suite à la promulgation de deux lois

sur les langues officielles, l'une en 1969 et l'autre en 1988. Bien que les mesures prises en Ontario aient pour but de rehausser le statut du français, elles diffèrent de celles prises au Québec sous plus d'un rapport. Sans vouloir minimiser l'importance de la lutte menée par les organismes politiques franco-ontariens pour la reconnaissance des droits linguistiques des Franco-Ontariens, il est clair qu'on doit aussi une telle reconnaissance à la montée du nationalisme au Québec et à la menace qu'il constituait pour la survie de la confédération canadienne. En d'autres termes, durant les années 70, les concessions faites par le gouvernement ontarien à la minorité franco-ontarienne ont été sans doute autant motivées par la croyance qu'elles seraient perçues favorablement par les Québécois, que par le souci de renverser la politique assimilationniste des gouvernements antérieurs. Finalement alors qu'en Ontario, c'était la majorité anglophone qui concédait des droits à la minorité francophone, au Québec c'était la majorité francophone qui se prévalait de son pouvoir politique pour mettre fin à la domination du français par l'anglais et qui, ce faisant, plaçait la communauté anglophone en position de recul.

Dans la présente étude, nous allons essayer de faire un bref bilan des francophonies québécoise et ontarienne et en particulier de mesurer l'impact des mesures favorables au français sur différents aspects socio-économiques, et socio-psychologiques de ces deux communautés francophones. Finalement nous nous interrogerons sur la question des justifications politiques et philosophiques des interventions favorables au français.

LA SITUATION DU FRANÇAIS AU QUÉBEC

Rappelons quelques faits démographiques de base. De 1961 à 1986 la population de langue maternelle française a légèrement augmenté (elle constituait 81,2% de la population totale du Québec en 1961 et 82,9% en 1986 ou elle se chiffrait à 5 358 000 individus). Durant la même période, la population de langue maternelle anglaise est passée de 13,3% à 10,3%. Ce déclin est largement imputable au fait qu'un nombre considérable d'anglophones a quitté le Québec durant la

40 RAYMOND MOUGEON

deuxième moitié des années 70, période durant laquelle le Parti Québécois était au pouvoir. Finalement, la proportion des allophones a augmenté de 5,6% en 1961 à 6,8% en 1986. De 1976 à 1981 le taux de naissance des francophones a décliné de 1,8 à 1,6, celui des anglophones est resté inchangé à 1,2 et celui des allophones est passé de 2,7 à 1,9. À Montréal le déclin du taux de naissance des francophones est encore plus spectaculaire : il atteignait 1,3 en 1987, un taux presque aussi bas que celui des Anglo-Montréalais (1,2). On était donc loin en 1986, de l'époque où le taux de naissance des francophones suffisait à maintenir le statut fortement majoritaire des francophones et si les anglophones n'avaient pas massivement quitté le Québec durant les années 70, la proportion des francophones au Québec aurait sans doute décliné. Le déclin du taux de naissance des francophones amorcé durant les années 70 était d'autant plus menaçant pour le maintien du français au Québec que les allophones s'assimilaient nettement plus souvent à la communauté anglophone qu'à la communauté francophone. Ainsi en 1971, 23 % des allophones avaient adopté l'anglais comme langue de communication au foyer, alors que seulement 9 % d'entre eux avaient opté pour le français. Par ailleurs, à cette époque, les allophones inscrivaient massivement leurs enfants dans les écoles anglaises. On comprend pourquoi, durant les années 70, les dirigeants politiques québécois ont conclu qu'il était hautement nécessaire de tenter de renverser cette double tendance et de parer ainsi une diminution de la force démographique des franco-québécois 2. Pour ce faire, il prit la décision de forcer les nouveaux immigrants à inscrire leurs enfants aux écoles françaises.

Voyons maintenant si les faits démographiques indiquent que les mesures prises depuis la fin des années 70 entraînent les effets escomptés. Tout d'abord des statistiques récentes du ministère des communautés culturelles et de l'immigration indiquent que l'assimilation des allophones se fait de plus en plus au profit de la communauté francophone plutôt qu'à celui de la communauté anglophone. Parmi le groupe d'âge des moins de 14 ans la proportion des allophones qui

2. L'intégration des allophones à la communauté francophone était considérée d'autant plus cruciale pour le maintien de cette communauté que le Québec n'arrivait pas à attirer un grand nombre d'immigrants francophones (cette situation n'a guère changé).

déclarent communiquer en français au foyer est maintenant trois fois plus importante que celle des allophones qui déclarent communiquer en anglais (Gouvernement du Québec 1991 : 27). Des statistiques fournies par le ministère de l'Éducation corroborent cette tendance : la proportion des élèves allophones qui communiquent en français au foyer augmente régulièrement depuis plusieurs années. La scolarisation en français obligatoire des enfants d'immigrants semble donc entraîner le renversement de tendance visé par les dirigeants québécois. En admettant qu'il se poursuive, il aura sans doute un impact positif sur le maintien, voire même, la croissance de la communauté franco-québécoise.

Les statistiques sur la proportion des Québécois de langue maternelle autre que le français et possédant une connaissance fonctionnelle de cette langue (définie pour les fins du recensement canadien comme la capacité de tenir une conversation) indiquent aussi que la situation du français est en voie d'amélioration. Les données sur les allophones sont particulièrement révélatrices d'un renversement de tendance. De 1971 à 1981, la proportion des allophones capables de tenir une conversation en français est passée de 47% à 66%. En d'autres termes si, jusqu'à récemment, peu d'allophones ont opéré un transfert au français au foyer, plus des deux tiers d'entre eux ont désormais un niveau de compétence dans cette langue qui pourrait permettre un tel transfert. La proportion des anglophones capables de tenir une conversation en français, après avoir augmenté de façon très nette durant les années 70, semble s'être stabilisée, elle était de 53% en 1986.

Les statistiques sur la proportion des francophones qui occupent un poste de gestion sont également indicatives d'une tendance à l'amélioration: de 30% en 1959 elle a atteint 58% en 1988 (Gouvernement du Québec 1991 : 53). On est encore en dessous de la proportion des francophones au Québec (82%), cependant la tendance à la hausse semble bien amorcée. Ces statistiques vont de pair avec celles sur le revenu moyen des Québécois (Vaillancourt 1988). En 1980, les anglophones unilingues avaient un revenu légèrement inférieur à celui des francophones unilingues (à niveau d'éducation comparable), alors qu'en 1970, c'était la situation inverse qui prévalait. Dans un même ordre d'idées, ces statistiques révèlent qu'en 1980, les francophones

42 RAYMOND MOUGEON

bilingues avaient un revenu moyen supérieur à celui des anglophones bilingues (toujours à niveau d'éducation comparable). On doit néanmoins signaler que, considérée dans son ensemble, en 1980, la communauté franco-québécoise avait un revenu moyen inférieur à celui de la minorité anglophone, différence sans doute imputable au fait que le niveau moyen d'éducation des francophones n'avait pas encore atteint celui des anglophones. Les statistiques sur la mise en oeuvre de la politique de francisation des entreprises sont également sources de satisfaction pour les dirigeants francophones du Québec. Selon l'Office de la langue française à Montréal, organisme responsable de cette mise en oeuvre, la proportion des entreprises de plus de 50 employés (entreprises touchées par la loi 101) ayant obtenu le "Certificat de francisation" augmente régulièrement depuis 1979 : elle atteignait 76,4% en 1990 (Gouvernement du Québec 1991 : 99).

Je terminerai cette section par quelques remarques sur l'image identitaire des Franco-Québécois. Durant les années 60, plusieurs études en psychologie sociale (voir entre autres Lepicq et Bourhis 1993 pour un compte-rendu détaillé de ces recherches et des études subséquentes) ont révélé que les francophones avaient une piètre opinion d'eux-mêmes, non seulement en ce qui concerne la dimension de leur réussite sociale mais aussi, pour ce qui est de leurs attributs socio-psychologiques (honnêteté, générosité, fiabilité, etc.). Par contraste, ils évaluaient de façon nettement plus positive les anglophones du Québec sur ces mêmes traits. Vingt ans plus tard une répétition de ces études révélait que les francophones n'avaient plus une image négative d'eux-mêmes par rapport aux dimensions socio psychologiques de leur identité bien qu'ils continuassent à estimer que leur niveau de réussite sociale était inférieur à celui des anglophones. En ce qui concerne la dimension linguistique de l'identité franco-québécoise, on constate également une réelle tendance à l'amélioration. Durant les années 60 les Québécois et en particulier ceux qui oeuvraient dans les organismes de diffusion de la norme (Office de la langue française écoles, media, etc.) estimaient que la quasi-totalité des traits distinctifs du français québécois étaient des erreurs à déraciner et ils préconisaient un alignement complet sur le français standard dit international, voire le français hexagonal

(cf. Gouvernement du Québec 1962, 1965 et 1969). À l'heure actuelle, on peut observer un renversement de cette tendance puisque ces mêmes organismes considèrent que c'est le français des couches éduquées de la communauté québécoise (variété de français qui n'est pas exempte de particularismes) qui devrait être la norme de référence (voir Lépique et Bourhis 1993, Gouvernement du Québec 1985 et les directives sur l'enseignement du français émanant du ministère de l'Éducation du Québec).

LA SITUATION DU FRANÇAIS EN ONTARIO

Avant de passer en revue certains des faits démographiques qui fournissent une indication de la nécessité et de l'impact des mesures étatiques favorables au français en Ontario, nous allons faire brièvement état des progrès réalisés par la communauté franco-ontarienne sur les 25 dernières années. Parmi les mesures prises par le gouvernement ontarien en faveur du français on se doit de mentionner en premier lieu l'établissement d'un système semi autonome d'écoles élémentaires et secondaires et de collèges d'arts appliqués et de technologie (enseignement supérieur de 1er et 2e cycles) prodiguant un enseignement en français et financé par l'État 3. Les Franco-Ontariens qui transmettent le français à leur progéniture, en particulier au foyer, peuvent donc désormais se prévaloir d'un outil supplémentaire majeur pour la reproduction linguistique et culturelle de leur communauté, mais aussi, et d'une façon plus générale, pour l'obtention d'une éducation de qualité dans leur propre langue. À ce sujet, il est important de mentionner que l'établissement des écoles et

3. L'Ontario a deux systèmes scolaires financés entièrement par des fonds publics: le système des écoles dites publiques (non-confessionnelles) et celui des écoles catholiques. Les Franco-Ontariens inscrivent surtout leurs enfants dans le système catholique. Au niveau de l'enseignement supérieur seuls les collèges d'art et de technologie dispensent un enseignement en français par le biais d'établissements francophones autonomes. Il n'y a pas d'université francophone autonome en Ontario, mais seulement des établissements universitaires bilingues (p.ex. l'Université d'Ottawa) qui dispensent une gamme plus ou moins étendue de programmes de cours en français.

44 RAYMOND MOUGEON

collèges de langue française en Ontario a eu aussi des effets positifs sur le taux de réussite scolaire et le taux de persistance aux études des élèves et étudiants franco-ontariens. Alors que dans le passé (c'est-à-dire lorsque les jeunes Franco-Ontariens étaient scolarisés en anglais), la non-transmission du français au foyer signifiait presque toujours l'assimilation linguistique des enfants, désormais, cette issue n'est plus inéluctable car la Constitution du Canada reconnaît aux enfants de parent(s) francophone(s) le droit de pouvoir être inscrits dans les écoles franco-ontariennes, même s'ils ne parlent pas français à la maison 4. De tels élèves sont présents dans les écoles franco-ontariennes. Il peut s'agir d'enfants de deux parents "francophones" ou d'enfants de mariages mixtes (anglophone et francophone). S'il est clair que ces enfants apprennent le français dans les écoles franco-ontariennes, on a pu constater que leur compétence en cette langue est inférieure à celle des enfants élevés dans des foyers francophones et inscrits dans ces mêmes écoles (cf. entre autres Mougeon et Beniak 1991 et Mougeon 1993). Il n'est donc pas sûr que les enfants des foyers non francophones (pour la plupart des élèves "anglo-dominants") transmettront plus tard le français à leur progéniture et renverseront ainsi le processus de transfert linguistique initié par leurs parents.

Deux autres aspects du soutien institutionnel accordé au français valent d'être mentionnés. Le premier concerne les médias parlés. Durant les 25 dernières années le réseau français de la CBC (organisme de l'État fédéral) et celui de TVO (la chaîne de télévision éducative de l'Ontario, organisme de l'État provincial) se sont étendus à tout l'Ontario, de sorte qu'il est maintenant possible, dans de nombreuses localités ontariennes, de capter deux chaînes de langue française et deux stations de radio de langue française. Il est vrai que ce choix est limité par rapport à la vaste gamme de canaux de télévision et de stations de radio de langue anglaise (surtout depuis la généralisation de la cabo-diffusion des signaux de télévision et de radio), toutefois, ces acquis représentent un progrès considérable

4. Le droit à l'éducation en français dans les provinces où les francophones sont minoritaires est fonction de la langue maternelle des parents et non de celle de l'enfant. Ce droit est octroyé aux enfants dont au moins un des parents est de langue maternelle française.

par rapport à la situation antérieure à la fin des années 60 où les media de langue française étaient quasi-inexistants.

Le deuxième exemple récent d'intervention gouvernementale significative en faveur du français est l'adoption par le parlement de l'Ontario en 1986 de la Loi sur les services en langue française (Gouvernement de l'Ontario 1986). Bien que cette loi soit, d'un point de vue symbolique, en-deçà de l'officialisation du français réclamée par les organisations politico-culturelles franco-ontariennes, elle représente un engagement réel de la part du gouvernement provincial à fournir, au plan de la communication écrite et orale, des services en français dans tous les organismes qui dépendent en totalité ou en partie du financement de l'État provincial (les ministères, les hôpitaux, les musées et autres organismes à but éducatif, les cours de justice provinciales, certains systèmes de transports en commun, la régie des alcools et des vins et ses magasins, les parcs provinciaux, etc.). La mise en oeuvre de cette loi se fait selon un calendrier et des modalités qui ont été précisées dans le texte de la loi 5. Le premier effet notable de la loi a été la production en version bilingue (anglais et français) des formulaires et des documents officiels (enseignes, affiches, dépliants, brochures, etc.) émanant des organismes touchés par la loi et la mise en place de personnel d'accueil bilingue dans ces mêmes organismes 6.

Passons maintenant aux données démographiques sur la communauté franco-ontarienne. Les Franco-Ontariens constituaient en 1991 une population de 521 795 individus. En chiffres absolus, elle arrive au second rang des communautés francophones du Canada (les 234 000 Acadiens du Nouveau-Brunswick occupant la troisième place), toute fois elle ne représente qu'une faible proportion de la population totale de l'Ontario. De plus cette proportion est en baisse depuis plusieurs décennies (8% en 1961, mais seulement 5% en 1981). Cette diminution

5. Après l'adoption de la loi, chacun des différents organismes provinciaux a nommé un responsable de la mise en application de loi dont la tâche a été d'établir les objectifs prioritaires à accomplir durant la première phase de la mise en oeuvre.

6. En plus de donner une visibilité accrue au français et de concrétiser sa quasi-officialité, ces services vont sans doute aussi contribuer à un accroissement important de la diffusion du français nommé.

46 RAYMOND MOUGEON

est attribuable à au moins deux facteurs. Durant cette période, l'immigration allophone en Ontario a surpassé la venue de nouveaux francophones. Le deuxième facteur, peut-être encore plus inquiétant, est qu'une portion croissante de la communauté francophone opère un transfert à l'anglais. Les statistiques du recensement canadien sont particulièrement révélatrices à cet égard. En 1971, la première fois que le recensement national recueillait des données sur la langue parlée au foyer, on pouvait constater que 27% des Franco-Ontariens déclaraient communiquer en anglais à la maison. Dix ans plus tard, le taux de transfert à l'anglais atteignait 34% et en 1986, il était de 38% (voir Mougeon et Beniak 1994 pour une analyse détaillée de ces statistiques). Les statistiques concernant les Franco-Ontariens en âge de procréer sont encore plus "dramatiques" : plus de la moitié des individus constituant ce groupe déclare communiquer en anglais au foyer! Étant donné que cet espace social joue un rôle-clef dans la reproduction linguistique, ces statistiques sont plutôt de mauvais augure pour la survie du français en Ontario. Nous avons fait état ailleurs de certains des facteurs sociologiques (Mougeon et Beniak 1991 et 1994) qui favorisent le transfert à l'anglais. Nous ne ferons ici qu'en énumérer les principaux : i) faiblesse du pouvoir économique et politique des Franco-Ontariens (rares sont les régions où ils constituent une masse démographique suffisamment forte pour pouvoir utiliser librement leur langue dans les secteurs publics et privés), ii) tendance fortement accrue à l'exogamie linguistique (les mariages avec un conjoint anglophone entraînant presque inévitablement le transfert à l'anglais au foyer pour l'époux francophone), iii) généralisation du bilinguisme (voir plus bas), iv) infériorité relative des Franco-Ontariens par rapport aux Anglo-Ontariens pour ce qui est des niveaux de revenu et d'éducation moyens (le français étant vu par certains membres des couches sociales défavorisées comme un handicap) et v) les vagues plus ou moins intenses et durables de mouvements anti-français qui se propagent dans certaines couches de la population anglo-ontarienne à l'occasion des conflits qui jalonnent la vie politique canadienne.

Nous avons vu plus haut qu'au Québec, il y a eu durant les 25 dernières années, un accroissement considérable des allophones et

des anglophones possédant une connaissance fonctionnelle du français. Les statistiques sur le bilinguisme en Ontario révèlent aussi une tendance à l'augmentation du bilinguisme chez les anglophones et les allophones, toutefois elles témoignent du fait qu'il ne s'agit que d'un phénomène démographiquement marginal. Il n'y avait que 7% d'allophones et la même proportion d'anglophones, qui pouvaient converser en français en 1981. Par contraste, les Franco-Ontariens étaient massivement bilingues : 84% d'entre eux en 1981 et 86% en 1991 déclaraient pouvoir converser en anglais. La marginalité du bilinguisme chez les allophones et les anglophones s'explique pour partie par le fait que les secteurs commerciaux et industriels sont sous domination anglaise quasi-totale. Quant au secteur public, le français y a sans doute une place réelle, surtout depuis l'adoption de la Loi 8 (Loi sur les services en français), toutefois, l'objectif visé par cette loi n'est pas de contraindre ni même d'encourager les anglophones à communiquer en français dans ce secteur, mais plus modestement de faire en sorte que les francophones puissent obtenir des services en français dans l'ensemble des organismes contrôlés par le gouvernement provincial. On comprend donc qu'une telle loi (contrairement à la loi 101 au Québec) ait peu d'impact sur le bilinguisme chez les Ontariens non francophones. Le caractère hautement généralisé du bilinguisme au sein de la population franco-ontarienne est quant à lui imputable à la plupart des mêmes raisons que nous venons de mentionner relativement au transfert à l'anglais. On remarquera toutefois que si la bilingualisation de la communauté franco-ontarienne est une condition quasi-indispensable de sa survie économique, en revanche, le transfert à l'anglais (en particulier au foyer), n'est pas une issue aussi inéluctable, compte tenu du fait que la communauté dispose désormais d'institutions francophones qui jouent un rôle de premier ordre dans la reproduction linguistique. On peut se demander donc, si de par son importance, le phénomène du transfert à l'anglais n'est pas symptomatique du fait que les Franco-Ontariens ont perdu une partie de leur motivation à vouloir se perpétuer en groupe distinct et plus ou moins autonome. Par ailleurs, on doit aussi admettre qu'il est aussi une indication du fait que les mesures favorables au français prises sur les 25 dernières

48 RAYMOND MOUGEON

années n'ont pas eu l'impact maximal que l'on escomptait. L'assimilation de la communauté franco-ontarienne a sans doute été ralentie, mais elle n'a pas cessé.

CONCLUSION

Les données démographiques, économiques et psycho-sociologiques recueillies au Québec durant les deux dernières décennies indiquent que la position du français s'est considérablement améliorée. Toutefois plusieurs inégalités ne sont pas encore complètement redressées. Quoique les différentes mesures prises par l'État québécois en faveur du français aient été généralement mal accueillies au Canada anglais, elles semblent avoir contribué à créer un environnement favorable au maintien, voire à la croissance, de la francophonie québécoise et à l'amélioration de l'image identitaire de la nation québécoise. Il est donc possible que quelle que soit l'issue de la crise constitutionnelle canadienne, à plus ou moins brève échéance, la communauté franco-québécoise développée avec le (reste du) Canada des rapports plus égalitaires et moins conflictuels, sinon harmonieux ! Cette meilleure entente ne vaudra pas nécessairement pour les futurs rapports du Québec français avec sa minorité anglophone. En effet s'il est clair que l'ensemble des mesures favorables au français prises au Québec ont redressé nombre des injustices et inégalités passées, le caractère contraignant et restrictif de certaines de ces mesures a porté atteinte à certains des droits linguistiques dont bénéficiait antérieurement la communauté anglophone, en particulier dans le secteur public (ou les services en anglais ont connu une nette évolution vers la baisse : remplacement des formulaires bilingues par des formulaires unilingues français, etc.). Par ailleurs, le net recul démographique enregistré par la communauté anglophone (cf. entre autres Caldwell et Fournier 1987) a pour effet de rendre plus difficile le maintien d'institutions anglophones autonomes (par exemple l'Université McGill admet, pour se maintenir, de plus en plus d'étudiants francophones et est en passe de devenir une université bilingue). Il existe donc au sein de la communauté anglo-québécoise un climat de morosité et d'inquiétude face à l'avenir qui ne semble guère propice à l'établissement de bonnes relations intergroupes.

En Ontario, par contre, les perspectives de maintien du français sont incontestablement bien moins prometteuses. Il est vrai que sur les 25 dernières années, les Franco-Ontariens ont accompli de nombreux progrès relativement à la reconnaissance de leur droits linguistiques et que cette reconnaissance signifie qu'ils peuvent désormais recourir à des instruments-clefs pour assurer leur reproduction linguistique et culturelle. Malheureusement il est aussi vrai que ces mesures n'ont pas renversé le processus d'assimilation à la majorité anglophone.

Fishman (1987) se demande si dans les communautés linguistiques minoritaires où l'on peut constater une nette tendance à l'abandon de la langue ancestrale dans les domaines où elle pourrait être maintenue (p. ex. le foyer ou le voisinage immédiat), l'intervention étatique en faveur de cette langue dans les domaines officiels où elle était exclue (p. ex. l'école, les media, etc.) n'est pas une erreur au niveau de la priorisation des actions visant le maintien de la langue en danger d'extinction, voire une mauvaise dépense des fonds publics. Plus récemment, Edwards (1993 : 10) dans un article à orientation philosophique et politique devant paraître dans un numéro spécial sur le Canada de *l'International Journal of the Sociology of Language*, formule un point de vue qui va encore plus loin que celui de Fishman. Il estime que la langue, tout comme les autres marques d'appartenance communautaire, sont sujettes à la mutation, et que lorsqu'une communauté minoritaire arrive à la conclusion que sa langue constitue un obstacle à sa sécurité et à l'amélioration de sa position économique, l'assimilation devient une issue inévitable et on aurait tort d'intervenir en faveur de cette langue [traduction adaptée de l'original anglais]. Étant donné que la communauté franco-ontarienne correspond au cas de figure évoqué par ces deux auteurs et que leur point de vue (en particulier celui d'Edward) est compatible avec celui du Parti Réformiste du Canada (la 3^e formation politique nationale), je voudrais essayer ici de formuler une réfutation. Tout d'abord on pourrait rétorquer à Edwards que son argumentation repose sur le fait qu'il minimise la part de responsabilité du groupe majoritaire dans l'assimilation d'une minorité linguistique (cf. entre autres Romaine à paraître). Dans le cas des Franco-Ontariens, on ne doit pas perdre de vue que la période actuelle de

50 RAYMOND MOUGEON

tolérance et de protection relative de cette communauté par la majorité fait suite à une longue période où les gouvernements de l'Ontario pratiquaient une politique à l'égard de la communauté franco-ontarienne une politique résolument et ouvertement assimilationniste. Par conséquent une part du processus de transfert à l'anglais observable en communauté franco-ontarienne était-il n'y a pas si long temps directement ou indirectement imputable à la majorité anglophone. Par ailleurs, on peut mettre en avant le fait que les mesures étatiques favorables au français ont sans doute augmenté la valeur instrumentale du français, qu'elles lui ont conféré un prestige relatif qu'il n'avait pas auparavant et que plusieurs d'entre elles sont des leviers majeurs pour assurer la reproduction linguistique de la communauté. On peut donc supposer que sans ces mesures l'assimilation de la communauté se serait accélérée⁷. On doit aussi rappeler que les Franco-Ontariens ont droit à recevoir des services dans leur langue maternelle pour des raisons juridiques et historiques. Le Canada reconnaît la nécessité de protéger les minorités "officielles" (française hors Québec et anglaise au Québec) et enchâsse dans sa constitution pour ces minorités le droit à l'éducation en français et en anglais. Les lois fédérales sur les langues officielles de 1969 et 1988 et l'article 16 de la Constitution Canadienne sont aussi une reconnaissance du fait que les deux communautés anglophones et francophones ont droit aux services dans leur langue dans les organismes fédéraux. Le concept même de minorité linguistique officielle repose en partie sur l'idée que les nations anglaise et française ont été les fondatrices du Canada. Finalement, on peut faire valoir que les interventions en faveur du français en Ontario fournissent au "noyau dur" de la communauté franco-ontarienne, les outils nécessaires pour assurer la survie de son groupe. Tout bien considéré, même si les mesures favorables au français prises en Ontario n'ont pas arrêté

7. Ceci ne signifie pas, comme le remarque à juste titre Fishman (1987), que les leaders de la minorité doivent abandonner la lutte contre l'assimilation, sur le plan communautaire. Aux arguments socio-économiques pro assimilation, ces leaders pourraient opposer l'idée que l'héritage linguistique et culturel de la communauté mérite pour des raisons autres qu'instrumentales d'être préservé. Les leaders franco-ontariens ont (eu) souvent recours à ce type d'argumentation. Cependant son efficacité nous semble pour le moins relative.

L'érosion de la francophonie, elles contribuent à la réparation des injustices du passé et à la construction d'un environnement où les Franco-Ontariens pourront, s'ils le désirent, et forts du respect que leur accorderont leurs compatriotes anglophones, perpétuer leur communauté.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- CALDWELL, G. et D. Fournier (1987) – « The Québec question: A matter of population », *La Revue canadienne de sociologie*, 12, 16-41.
- EDWARDS, J. (à paraître) - « Ethnolinguistic pluralism and its discontent: A Canadian study and some general observations », *International Journal of the Sociology of Language*.
- FISHMAN, J. (1987) - « Language spread and language policy for endangered languages ». In P. Lowenberg (ed.), *Language spread and language policy: Issues, implications and case studies*. Washington (D.C.): Georgetown University Press.
- Gouvernement de l'Ontario (1986) - *Loi sur les services en français*. Toronto: Imprimerie de la Reine.
- Gouvernement du Québec (1962) - *Mieux dire*. Montréal: Office de la langue française.
- (1965) - *Norme du français écrit et parlé au Québec*. Montréal: Office de la langue française.
- (1969) - *Les canadianismes de bon aloi*. Montréal: Office de la langue française.
- (1972) - *La situation de la langue française au Québec*. Rapport de la Commission Gendron, Vol. 1-3. Montréal: Office de la langue française
- (1985) - *Énoncé d'une politique relative aux québécoisismes*. Montréal: Office de la langue française
- (1991) - *Indicateurs de la situation linguistique au Québec*. Québec: Conseil de la langue française.

52 RAYMOND MOUGEON

- LEPICQ, D. et RY. BOURHIS (1993) - « Psychologie sociale et aménagement linguistique : le cas du Québec ». In P. Martel et J. Maurais (eds), *Langues et société en contact: mélanges offerts à Jean-Claude Corbeil*. Montréal et Berlin: Québec/ Amérique et Max Niemeyer.
- MOUGEON, R (1993) - « Le français en Ontario: bilinguisme, transfert à l'anglais et variabilité linguistique ». In D. de Robillard et M. Benamino (eds), *La francophonie dans le monde*, vol. 1. Paris: Champion/Slatkine.
- MOUGEON, R et E. BENIAK (1991) - *Linguistic consequences of language contact and restriction: The case of French in Ontario, Canada*. Oxford: Oxford University Press.
- (1994) - « Bilingualism, language shift and institutional support for French: The case of the Franco-Ontarians », *International Journal of the Sociology of Language*, 102: 4, 100-26.
- ROMAINE, S. (à paraître) - « From the fish's point of view Réponse à John Edwards », *International Journal of the Sociology of Language*.
- VAILLANCOURT, F. (1988) - *Langue et disparité de statut économique au Québec, 1970 et 1980*. Québec: Conseil de la langue française.